



#COMPTE-RENDU

GT CSAM/CNAS

Gouvernance des opérateurs

#DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

La conduite d'une politique d'action sociale volontariste à l'égard de tous les agents qu'ils soient actifs ou retraités sans distinction du lieu de résidence ou d'affectation semble peu efficiente au regard des résultats de l'enquête sur l'action sociale menée par le SG-SIRCOM du 7/11 au 16/12/2022 présentés ce jour aux représentants du personnel.

Le constat est une discrimination envers certaines cibles (agents en situations particulières hors activités et accès à la messagerie professionnelle avec le droit à la déconnexion, retraités...). Ce bilan n'est pas exhaustif au vu du nombre de réponse et de l'absence de données concernant la réalité des effectifs d'agents susceptibles de répondre au questionnaire toutes directions confondues.

La CGT s'interroge sur la transparence de l'administration envers la réalité de la possibilité d'accès aux dispositifs d'action sociale à l'ensemble des agents.

Cette situation d'accessibilité à l'information risque d'accroître la baisse de demande d'accès des agents aux associations (AGRAF, ALPAF, EPAF) avec l'impact financier pour celles-ci si les objectifs ne sont pas atteints et l'effet sur la diminution des moyens à court terme.

La question de la perte d'attractivité de ces associations au profit d'autres solutions trouvées par les agents hors action sociale du Ministère (Région, département, ville ...) ne semble pas prise en compte par les projections de l'administration.

Le terme gouvernance apparut dans les années 1980 est entré dans le langage courant.

Nous avons déjà eu plusieurs groupes de travail sur le sujet de la gouvernance. Il y a un an, nous vous avons rappelé ce qu'étaient pour la CGT les politiques sociales et ce que nous attendions de ce ministère envers les agents : des activités sociales et culturelles, sportives de qualité et pas uniquement à Bercy, une restauration collective pour toutes et tous et la possibilité de se loger dignement.

Vous nous avez d'ailleurs présenté une feuille de route partant d'un scénario retenu lors du CNAS du 5 octobre 2020. Scénario qui n'a été retenu que par vous, même si dans le rapport CGEFI il y avait déjà des prémices de ce qui se présente aujourd'hui.

Mais il était clairement expliqué dans la partie « faiblesses » de cet audit que la structure faïtière éloignerait les opérateurs des bénéficiaires et complexifierait la gouvernance à la fois interne et externe.

En clair, nous ne sommes toujours pas convaincus du bien fondé de cette réforme, si ce n'est qu'elle génère des frais en audits et en rapports divers et variés.

Par contre nous avons besoin d'éclaircissements concernant les associations actuelles et la faïtière.

D'après ce que l'on comprend il n'y aurait plus de conseil de surveillance dans les associations, mais un seul conseil pour la faïtière où les os ne seraient plus associées! Nous exigeons en tant que représentants des personnels siéger au conseil de surveillance de la faïtière et nous reven-

diquons le droit de peser dans les décisions avec un droit de veto par exemple si ces décisions ne sont pas dans l'intérêt des agents et de salariés de ce ministère.

Comme nous voulons continuer être associés à la rédaction des conventions d'objectifs et de moyens des associations.

En fait, nous avons l'impression, que pour le secrétariat général, comme pour la réforme des délégations, qu'une strate supplémentaire va solutionner tous les problèmes.

Concernant la communication, nous regrettons tout d'abord que l'enquête n'ait été conduite que par des liens intranet ou messagerie professionnelle, excluant d'office les retraités ainsi que les agents en situation particulière (congés de maladie, de maternité, paternité, disponibilité et j'en oublie).

Cette enquête est biaisée puisqu'elle n'atteint pas l'ensemble des agents susceptibles de pouvoir bénéficier de l'action sociale. Ce constat peut expliquer notamment la méconnaissance des agents à certains dispositifs tel que le CESU 6-12 ans. En même temps il est vrai que les prestations d'action sociale ne sont pas les mêmes sur tout le territoire et nous le regrettons dans l'intérêt de l'ensemble des agents.

Les flyers ou brochures proposés sont peu attractifs. Il y aurait moyen de parvenir à un résultat plus séduisant. Franchement nous ne pensons pas que les agents de ce ministère auront envie d'en savoir plus sur les prestations avec ce type de support !

Enfin, sur le point « ventes résidences Epaf », nous aimerions savoir ce qu'il en est pour celles qui ne figurent pas dans la fiche, comme Châtel, Cap-Ferret, Ballan-Miré etc

Si l'action sociale doit devenir juste une plate-forme de services elle perd tout son sens et n'est absolument pas un plus pour les agents de ce ministère.

#COMPTE RENDU GT

Bercy doit cesser ses réformes à marche forcée

La secrétaire générale a répondu dans l'ordre suivant :

1 – Point sur la cession des résidences Epaf

La résidence de Piana en Corse est vendue pour 870 000€.

Les centres de Bénodet et de Bréhat devront être vendus avant la fin de l'année, ainsi que Saint-Raphaël.

Les différentes opérations sont réalisées par les pôles de gestion domaniale ainsi que les travaux sur les résidences « restantes » que sont La Baule, puis Agay.

Concernant le site de la Salines à la Réunion, la convention de gestion est prolongée de trois ans (annonce faite au CSAM du 6/07/23).

2 – Gouvernance des opérateurs

Le but de la structure faitière est venu d'une volonté de faire plus et de faire mieux, et aussi de pouvoir exploiter les bonnes pratiques des associations.

Il y a également un sujet de rationalisation et de simplification.

La faitière va permettre de rassembler en un conseil de surveillance unique pour avoir une vision consolidée.

Le rôle du CNAS reste l'instance de dialogue mais la mise en œuvre des décisions se fait dans la faitière. Le CNAS a une compétence plus large, et il reste pertinent.

Donc un meilleur partage et une plus grande prise en compte dans les sujets que peuvent

rencontrer les associations.

La faitière pilotera des politiques communes pour les 3 opérateurs.

Pour la CGT : cette réorganisation nous semble encore plus complexe. Le but est pour le secrétariat général de faire des économies sur les fonctions supports, de rationaliser les coûts et de renforcer le rôle de la tutelle.

Mais des questions subsistent :

Quelle représentativité des usagers dans la faitière ? Par qui seront ils désignés ?

Qui siègera dans l'Assemblée Générale ? Quelle est véritablement la place des représentants du personnel ?

Y-a-t-il un risque de fongibilité des crédits entre les associations ?

Y-a-t-il un risque pour les personnels des associations ?

Un conseil de surveillance où ne siègent que des représentants de l'administration perd tout son sens, puisqu'en fait il ne s'agira que d'auto-contrôle !!

Nous insistons pour dire que pour les agents ce ne sera pas la faitière qui va permettre une meilleure accessibilité à toutes et tous.

A la CGT nous ne sommes pas dans la co-gestion mais dans la gestion directe des activités sociales culturelles et sportives !

Conclusion de la secrétaire générale :

Nous allons vous proposer un organigramme et préciser les fonctions de chacun.

Avant de rédiger les statuts il faut avoir une vision de la faitière.

Il n'est pas question de licencier mais d'exploiter des potentiels qui sont laissés à l'organisation propre des associations...

Le calendrier est long mais ce n'est pas une raison pour dire qu'on ne le tente pas.

Il y a un comité de projet, nous avons des échanges préalables sur la viabilité juridique de la faitière.

Un groupe de travail est programmé le 16 octobre sur le sujet.

3 – Communication

Le but est d'unifier la communication, mais il y a des contraintes liées à la charte graphique. Il est également nécessaire qu'il y ait un lien entre les supports de communication et leur accessibilité.

Le numérique ne fait pas tout, le réseau local des délégations d'action sociale doit pouvoir informer.

Pour la CGT : Comme rappelé dans la déclaration liminaire il y a un gros problème d'accessibilité, par exemple pour les retraités ou les agents en situation particulière. Il est indispensable de garder de « l'humain » en donnant les moyens nécessaires aux associations et aux délégations d'action sociale pour rencontrer tous les agents, que ce soit dans les écoles, les centres de formation, qu'ils soient actifs, retraitables ou retraités.

Encore une fois, ce groupe de travail n'a pas permis d'avoir beaucoup plus d'informations sur ce que souhaite réellement le secrétariat général. Encore une fois, les représentants des personnels, qui sont en grande majorité opposés à cette réforme, ne sont pas écoutés.

Bercy doit cesser ses réformes à marche forcée, que ce soit sur la réorganisation des délégations ou la création de la faitière.

La fédération des Finances CGT continuera à porter les revendications de toutes et tous et à vouloir ce qu'il y a de mieux pour les agents de ce ministère.

*Les représentants au CNAS : Laetitia Barrier, Christine Léveillé, Florence Rannou
experts : Régine Costes, Anne Tanguy, Aurélien Quintana*